



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Message de la Cheffe Nationale



Les Premières Nations sont les peuples originels et souverains de ce beau pays, placés ici par le Créateur ([Charte de l'Assemblée des Premières Nations](#)). Nos cultures, nos langues et nos formes de gouvernance sont diverses et aussi anciennes que la mémoire humaine.

Le Créateur a conféré aux Premières Nations des responsabilités et des obligations sacrées. Nous devons notamment aider d'autres peuples en cas de besoin, sans renoncer à notre souveraineté, ni à nos responsabilités sacrées et à notre relation avec la terre et les eaux. C'est ce que nous avons fait en concluant des traités avec la Couronne, en établissant d'autres formes de coopération de nation-à-nation, et en exigeant toujours de la Couronne une obligation de rendre compte, tant vis-à-vis de nous que de ses relations avec la Terre.

Les valeurs fondamentales des Premières Nations sont aux antipodes des mentalités colonialistes et impérialistes. Les Premières Nations attendent coopération et respect de la part de toutes les nations. Nos valeurs en matière de responsabilité mutuelle entre les peuples et de devoirs envers l'ensemble de la Création inspirent chaque volet de notre diplomatie internationale, de nos relations intergouvernementales, de nos lois, de nos politiques et de notre vision du monde.

Notre place en tant que nations distinctes au Canada et dans l'ensemble de la communauté internationale est ancrée dans nos terres, nos lois, nos cultures, nos langues et nos propres modes de vie. Nos valeurs nous renforcent en tant que peuples distincts. Nos traditions en matière de connaissances sont fondées sur la terre. Elles renforcent notre souveraineté inhérente, notre compétence et notre titre sur nos terres et nos territoires.

Notre relation avec le Canada, en tant qu'État colonial successeur, est complexe et évolutive. Chaque jour, les Premières Nations exercent leur droit à l'autodétermination. Nous rétablissons nos lois et notre autorité inhérente sur nos citoyens et nos terres traditionnelles. Nous nous efforçons d'abolir les anciennes méthodes et mentalités coloniales ancrées dans les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Chaque Première Nation est déterminée à établir une nouvelle relation avec la Couronne - une relation fondée sur le respect mutuel, le partage et la pleine mise en œuvre de nos droits issus de traités, de nos droits inhérents, de notre titre et de nos compétences, ainsi que de nos droits en tant que peuples en vertu du droit international.

Les élections fédérales sont l'occasion pour les Premières Nations de dialoguer avec chaque parti fédéral afin d'étudier les possibilités et de proposer les prochaines étapes pour restaurer une relation forte et mutuellement bénéfique entre la Couronne et les Premières Nations. Il y a beaucoup à faire.



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Message de la Cheffe Nationale

Nos traités sacrés doivent être mis en œuvre. Nous devons combler un déficit important en matière de logement et d'infrastructures. De nombreux engagements fédéraux n'ont pas été respectés. Dix ans après la publication du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, de nombreux appels à l'action n'ont toujours pas été mis en œuvre. Il en va de même pour les appels à la justice issus de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Le Canada a un long chemin à parcourir pour se conformer aux normes minimales en matière de droits humains énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et à sa propre loi relative à la mise en œuvre de celle-ci.

Nous devons accomplir tout ce travail ensemble.

Les élections fédérales de 2025 pourraient être les plus importantes jamais tenues au Canada. De sérieux risques économiques et politiques, ainsi que des menaces impérialistes, se profilent à l'horizon de la part de notre voisin du sud. Nous pouvons profiter de ce défi pour lancer une réflexion sur ce qui nous importe le plus. Nous pouvons discuter des prochaines étapes pour façonner notre avenir et fixer un cap pour renforcer le mieux-être des Premières Nations et du Canada pour les générations à venir.

Le présent document expose les principales priorités politiques pour lesquelles les Premières Nations souhaitent obtenir des engagements :

- favoriser la réconciliation économique et le développement durable;
- garantir le respect des droits énoncés à l'article 35, de notre droit à l'autodétermination et des obligations de la Couronne en matière de consultation, d'accommodement et de consentement;
- travailler avec tous les gouvernements du Canada pour mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et les appels à la justice issus de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones assassinées et disparues;
- assurer le mieux-être des enfants, des familles et des générations futures;
- garantir l'accès à l'eau potable pour toutes les Premières Nations;
- travailler à combler les lacunes en matière d'infrastructures et de logement au sein des Premières Nations d'ici à 2030;
- affirmer et soutenir la compétence inhérente des Premières Nations en matière de services essentiels (notamment en ce qui concerne l'eau et les services de police des Premières Nations);



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Message de la Cheffe Nationale

- réviser, renouveler et actualiser le plan d'action fédéral pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- actualiser le protocole d'entente APN-Canada sur les priorités conjointes.

L'Assemblée des Premières Nations appelle tous les candidats à écouter les Premières Nations pendant cette campagne électorale, et leurs partis à prendre des engagements précis, fermes et concrets pour répondre aux priorités des Premières Nations.

Nous attendons de tous les partis fédéraux, du prochain gouvernement et du prochain Parlement qu'ils œuvrent de concert avec les Premières Nations pour faire de ce territoire un endroit sûr, sécuritaire et prospère pour les Premières Nations et pour tous les citoyens.

Dans les jours à venir, tous les dirigeants devraient réfléchir à la question suivante que se posait le regretté juge Murray Sinclair : *Est-ce que j'agis en bon père de famille pour les générations futures?*

Cindy Woodhouse Nepinak
Cheffe nationale, Assemblée des Premières Nations
Mars 2025



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| À propos de l'Assemblée des Premières Nations | 5 |
| Priorités électorales pour 2025 | 6 |
| Réconciliation économique avec les Premières Nations | 7 |
| Les décisions budgétaires fédérales contribuent à l'amélioration des résultats socio-économiques des Premières Nations | 7 |
| Partage des recettes tirées de l'exploitation des ressources et réglementation des ressources partagées..... | 10 |
| Mécanismes de définition des priorités et de coopération intergouvernementale..... | 12 |
| Commerce et relations internationales..... | 12 |
| Écart en matière d'infrastructures au sein des Premières Nations..... | 14 |
| Écart en matière de logement au sein des Premières Nations..... | 15 |
| Formation à l'emploi..... | 16 |
| Grands projets : Prise de décision et équité..... | 17 |
| Stratégie de passation de marchés pour les entreprises autochtones (et fraude à l'identité)..... | 18 |
| Protéger l'environnement | 19 |
| Protection de l'eau et mise en œuvre des droits des Premières Nations en matière d'eau | 20 |
| Mettre en œuvre les Appels et tenir les promesses | 21 |
| Appels à la justice de l'Enquête sur les FFZE+ADA..... | 21 |
| Appels à l'action de la CVR | 22 |
| Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones – Conformité et mise en œuvre intégrale | 23 |
| Bien-être des enfants, des familles et des générations futures | 24 |
| Principe de Jordan | 25 |
| Éducation..... | 25 |
| Santé | 26 |
| Sécurité communautaire | 27 |
| Services de police..... | 28 |
| Système de justice..... | 29 |
| Gestion des urgences..... | 29 |
| Conclusion | 30 |



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

À propos de l'Assemblée des Premières Nations

L'Assemblée des Premières Nations (APN) est l'organe national qui représente 639 Premières Nations. L'APN se consacre à la promotion des priorités et des aspirations collectives des diverses Premières Nations, telles que définies par les Chefs (Premières Nations-en-Assemblée). Les Premières Nations comptent environ 1,5 million de personnes vivant dans des réserves et au sein de communautés urbaines, nordiques, rurales et éloignées sur tous nos territoires, d'un océan à l'autre.

L'APN constitue une tribune nationale qui permet aux dirigeants des Premières Nations d'examiner des questions d'intérêt commun, d'y répondre et de les défendre. Chaque Chef a le droit de voter aux assemblées de l'APN et aux élections du(de la) Chef(fe) national(e). Le(la) Chef(fe) national(e) est élu(e) pour un mandat de trois ans et reçoit des directives des Premières Nations-en-Assemblée. L'APN tient des assemblées au moins deux fois par an, au cours desquelles les Chefs délibèrent sur des propositions de politiques et adoptent des résolutions pour conférer des mandats et guider l'action collective. Le Comité exécutif national de l'APN est composé du(de la) Chef(fe) national(e) et de onze Chefs régionaux, et travaille de concert avec les présidents des Conseils des aînés, des femmes, des anciens combattants, des gardiens du savoir, des jeunes et des personnes 2ELGBTQIA+ de l'APN.

En tant que nations, les Premières Nations ont une relation unique et particulière avec la Couronne, comme en témoignent la Proclamation royale de 1763, les traités entre les Premières Nations et la Couronne, les lois constitutionnelles de 1867 et 1982, la common law canadienne ainsi que le droit international, notamment la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

50, rue O'Connor, bureau 200
Ottawa (Ontario) K1P 6L2
Tél. : 613-241-6789 613-241-6789
Sans frais : 1-866-869-6789
Télec. : 613-241-5808
www.afn.ca



Les résolutions de l'APN sont des mandats fournis par les Premières Nations, tels que déterminés par le vote des Chefs élus ou de leurs mandataires. Ces résolutions guident nos priorités, nos positions politiques et nos appels à l'action gouvernementale. Pour accéder aux résolutions de politique de l'APN, [Cliquez ici](#).



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Priorités électorales pour 2025

Ce document expose les principales priorités politiques de l'Assemblée des Premières Nations (fondées sur les résolutions de l'Assemblée des Premières Nations) dans quatre grands domaines d'action :

- 1. Réconciliation économique avec les Premières Nations**
- 2. Mise en œuvre des appels à l'action et des appels à la justice**
- 3. Mieux-être des enfants, des familles et des générations futures des Premières Nations**
- 4. Sûreté et sécurité communautaires**

Des mesures significatives dans ces domaines profiteront aux Premières Nations et à tous les Canadiens. L'APN exhorte tous les Canadiens à demander aux dirigeants et aux gouvernements de rendre compte des progrès accomplis dans les relations du Canada avec les Premières Nations.

Il convient de noter que les priorités soulignées dans le présent document ne sont pas exhaustives des préoccupations et des objectifs des Premières Nations. Les gouvernements et les organisations des Premières Nations de tout le pays communiquent régulièrement leurs priorités et leurs besoins respectifs.



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Reconciliation économique

Réconciliation économique avec les Premières Nations

Les bouleversements économiques, politiques et commerciaux mondiaux sont au cœur des élections fédérales de 2025. Le Canada et les Premières Nations ne sont pas à l'abri de ces bouleversements. Il n'a jamais été aussi important de cultiver les relations de nation-à-nation entre le Canada et les Premières Nations.

Un partenariat économique respectueux est essentiel pour assurer la prospérité mutuelle du Canada et des Premières Nations.

Pour accroître la participation des Premières Nations à l'économie, il faut agir sur plusieurs fronts :

- renouveler la relation de nation-à-nation avec les détenteurs de droits des Premières Nations;
- élaborer conjointement des accords financiers intergouvernementaux appropriés pour assurer un financement adéquat, prévisible et durable;
- élaborer des stratégies de renforcement des capacités, d'emploi et de formation pour les emplois de l'avenir;
- inclure les gouvernements des Premières Nations dans la prise de décisions économiques et réglementaires (ainsi que dans les discussions sur toute réforme dans ces domaines) tout en respectant la norme du consentement préalable, libre et éclairé;
- suivre la voie tracée par les Premières Nations pour soutenir l'exercice de notre droit à l'autodétermination, l'élaboration de stratégies et la prise de mesures.



Les Premières Nations font partie intégrante du tissu économique de ce pays. Les entreprises des Premières Nations ont contribué pour plus de 56 milliards de dollars au PIB du Canada en 2021, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente.

Les décisions budgétaires fédérales contribuent à l'amélioration des résultats socio-économiques des Premières Nations

Plusieurs facteurs ont fait du gouvernement fédéral une source essentielle de financement pour les programmes et services essentiels destinés aux Premières Nations :

- l'appropriation de terres et de ressources des Premières Nations sans leur consentement;
- les inégalités structurelles (discrimination explicite et systémique et contrôle colonial);
- l'exclusion continue des Premières Nations des accords intergouvernementaux tels que la péremption et d'autres paiements de transfert.



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Réconciliation économique

Tant sous des gouvernements libéraux que conservateurs, des décennies de sous-financement chronique concernant les services essentiels destinés aux Premières Nations, dont deux décennies d'augmentations de financement soumises à un plafond ont creusé l'écart socio-économique entre les Canadiens et les Premières Nations.

Le Canada a entamé une transition vers une relation plus respectueuse. La prise de conscience des priorités des Premières Nations en matière de développement social et économique est un premier pas vers la réconciliation économique. Lorsque le budget fédéral tient compte des priorités des Premières Nations, il constitue un outil précieux pour remédier aux inégalités structurelles de longue date et favoriser le développement des Premières Nations sous tous ses aspects.

Veiller à ce que les ententes de financement avec les Premières Nations soient structurées de manière appropriée en tant qu'ententes intergouvernementales souples, pouvant favoriser la fourniture de services gouvernementaux essentiels et culturellement pertinents, est un défi permanent. Les conflits peuvent conduire à des litiges lorsque les négociations échouent ou lorsque la Couronne (fédérale ou provinciale) refuse de négocier des accords plus équitables.

Malgré ces défis de longue date, des données récentes révèlent la différence positive que peut entraîner l'augmentation des investissements fédéraux dans les Premières Nations. Passons en revue les décisions budgétaires et les tendances socio-économiques avant et après 2016.

Pendant au moins deux décennies, les budgets fédéraux n'ont pas tenu compte du fait que la population des Premières Nations a augmenté à un rythme beaucoup plus rapide que l'ensemble de la population canadienne. Par conséquent, les études fédérales n'ont révélé qu'une amélioration négligeable entre 2006 et 2016 dans la réduction de l'écart socio-économique entre les Premières Nations et les Canadiens. L'écart entre les indices de développement humain (IDH) des Premières Nations et ceux des autres Canadiens n'a que légèrement diminué au cours de cette période. Par rapport à 189 pays, le classement international des Premières Nations a toujours été largement inférieur au classement général du Canada¹. Ces résultats révèlent l'insuffisance de la performance du Canada pour ce qui est de mettre fin à la discrimination, au colonialisme et à la pauvreté (comme l'exigent les traités des Nations Unies en matière de droits humains, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples



Les données globales de l'IBC et celles des quatre volets relatifs aux communautés des Premières Nations ont augmenté à long terme (de 1981 à 2021) et à court terme (de 2016 à 2021). Des écarts importants entre les Premières Nations et les communautés non autochtones ont persisté entre 1981 et 2021. Cependant, entre 2016 et 2021, l'écart dans les données globales de l'IBC a diminué, affichant sa plus grande réduction au cours des quatre dernières décennies.²

1 Cooke, M. (2019). Application de l'Indice de développement humain des Nations Unies aux Indiens inscrits du Canada, 2006-2016. Ottawa : Services aux Autochtones Canada.

2 Services aux Autochtones Canada. [Aperçu de l'indice du bien-être des communautés, 1981 à 2021](#).



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Réconciliation économique

autochtones, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, pour n'en citer que quelques-uns.)

En 2016, le gouvernement fédéral a adopté une nouvelle approche et a commencé à faire de nouveaux investissements importants dans les Premières Nations. Les résultats sont encourageants. L'indice du bien-être des collectivités (IBC) fédéral révèle la plus forte diminution de l'écart socio-économique en quatre décennies.

Le Canada et les Premières Nations doivent travailler de concert pour maintenir et développer cette dynamique récente. Des écarts importants persistent dans l'accès à des droits humains fondamentaux (tels que l'eau potable) et à d'autres services gouvernementaux essentiels (tels que la santé, le logement, l'assainissement, les infrastructures, les services de police et l'éducation). Dans l'ensemble, les Premières Nations accusent toujours un retard de plus de 16 points par rapport aux communautés non autochtones, même après la réduction de l'écart entre 2016 et 2021. La proposition prébudgétaire 2025 de l'APN propose des investissements ciblés pour favoriser un changement plus positif - [Proposition prébudgétaire 2025 de l'APN](#).

Dans les négociations financières avec les Premières Nations, l'honneur de la Couronne est toujours en jeu, comme le révèlent les récents arrêts de la Cour suprême du Canada. La Couronne dispose d'un certain pouvoir discrétionnaire, tout comme les Premières Nations, mais elle ne peut ni adopter des positions à prendre ou à laisser, ni refuser toute négociation avec les Premières Nations. (*Ontario (Procureur général) c. Restoule*, 2024 CSC 27; *Québec (Procureur général) c. Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*, 2024 CSC 39).



Le produit intérieur brut (PIB) autochtone a augmenté de 57 % entre 2011 et 2021 pour atteindre 56,1 milliards de dollars en 2021. Il a augmenté de 37,6 % dans le reste du Canada. Le PIB autochtone représentait 2,4 % du PIB total canadien en 2021.



Engagement no 1 : S'il est élu, votre gouvernement s'engagera-t-il à travailler avec les Premières Nations pour établir des ententes de financement équitables et durables et une législation élaborée conjointement pour soutenir les services essentiels au sein des Premières Nations (en particulier l'eau potable, les services de police des Premières Nations et la sécurité des communautés)?



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Réconciliation économique

Partage des recettes tirées de l'exploitation des ressources et réglementation des ressources partagées

Les terres des Premières Nations recèlent de forêts ainsi que de vastes gisements de minéraux et de réserves d'eau douce essentiels à la survie des communautés des deux côtés de la frontière. Nous conservons notre souveraineté originelle sur ces terres et territoires.

La richesse et le produit intérieur brut du Canada proviennent de nos terres et nos ressources sur lesquelles les Premières Nations détiennent des droits issus de traités et des droits inhérents, un titre et des compétences. C'est ce que reflète le droit international. Le droit international affirme et protège le droit des Premières Nations à l'autodétermination, y compris leurs droits sur les ressources (en vertu de divers instruments, notamment la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, l'article 1 commun au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones de l'OEA).

En vertu de la constitution et de la common law du Canada, la réconciliation économique est une obligation juridique, tout en étant une condition économique préalable à la réussite du Canada. La mise en œuvre de la réconciliation économique est un avantage stratégique qui profitera aux générations futures.

Nos traités et autres accords constructifs sont fondés sur le respect de nos droits, le respect mutuel et le partage. Ils doivent être honorés. Divers obstacles empêchent la pleine mise en œuvre de nos traités et de nos droits inhérents, de notre titre et de nos compétences. La réconciliation économique qui mène à la prospérité des Premières Nations exige l'accès aux avantages découlant de nos terres et de nos ressources par le biais d'accords structurés avec la Couronne.

Les points de vue sur la manière d'équilibrer la protection de l'environnement et le développement économique sont divers et souvent conflictuels. Néanmoins, nous devons relever ce défi ensemble. Le mieux-être des générations futures dépend de la capacité et de la volonté de tous les gouvernements du Canada de travailler de concert et de mettre en place des systèmes de régulation conjointe de l'utilisation durable des terres et des ressources. Pour ce faire, les Premières Nations et la Couronne doivent prendre des décisions conjointes afin de garantir le respect des traités, de nos droits inhérents, de notre titre et de nos compétences, ainsi que de notre droit à l'autodétermination.

Dans son rapport de juillet 2024 au Mécanisme d'experts des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le Canada a réaffirmé son obligation de mettre pleinement en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (la Déclaration) ainsi que les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. L'engagement souvent affirmé



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Réconciliation économique

du Canada en faveur des droits de l'homme, de l'État de droit, d'un ordre fondé sur des règles et des institutions multilatérales exige qu'il respecte ses obligations et ses engagements à l'égard des peuples autochtones. Cela signifie que toute proposition législative ou réglementaire fédérale relative à la réglementation des ressources ou à l'environnement doit être conforme :

- aux normes minimales en matière de droits humains de la Déclaration des Nations Unies;
- à l'exigence en matière de cohérence stipulée à l'article 5 de la *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*³;
- à toutes les exigences constitutionnelles relatives aux traités et aux droits « ancestraux ».

Engagement no 2 : La prospérité du Canada et des Premières Nations grâce au développement durable des ressources est au cœur des préoccupations de chacun.

Votre parti s'engagera-t-il à travailler avec les Premières Nations pour mettre en œuvre l'article 5 de la LDNU et les obligations constitutionnelles de la Couronne en mettant en place un processus conjoint avec les Premières Nations pour examiner tout changement proposé à la réglementation fédérale sur les ressources, à l'évaluation et à la protection de l'environnement?

Un gouvernement dirigé par votre parti organisera-t-il une réunion des premiers ministres avec les dirigeants des Premières Nations afin d'évaluer et de faire progresser les approches en matière de partage des recettes tirées des ressources avec les Premières Nations et de discuter des options et des pratiques exemplaires pour améliorer l'inclusion des Premières Nations dans la réglementation des ressources?

Votre parti s'engagera-t-il à ce que les Premières Nations participent pleinement aux discussions fédérales avec les provinces et les territoires sur la réglementation des ressources et la protection de l'environnement, au niveau des ministres et de leurs délégués officiels?

³ L'article 5 stipule que « le gouvernement du Canada doit, en consultation et en collaboration avec les peuples autochtones, prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que les lois fédérales soient compatibles avec la Déclaration ».



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Réconciliation économique

Mécanismes de définition des priorités et de coopération intergouvernementale

Le protocole de 2017 entre l'APN et le Canada sur les priorités conjointes (le protocole d'entente) a établi un « mécanisme bilatéral permanent » pour définir et faire progresser les priorités d'action mutuelles. Le protocole d'entente est un document évolutif destiné à être périodiquement mis à jour par le biais de discussions. Certaines des priorités actuellement énumérées ont été atteintes, comme l'élaboration conjointe d'une législation sur les langues autochtones et l'adoption d'une législation fédérale afin de soutenir la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. D'autres points importants restent en suspens, comme des progrès en matière de services de police et de sécurité communautaire, ainsi que la mise en œuvre de tous les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

Le Canada et l'APN ont également collaboré pour mesurer les progrès accomplis au niveau de la réduction de l'écart socio-économique. Le dialogue et le travail conjoints doivent se poursuivre. Nous devons actualiser la liste des priorités et le Canada doit assurer le financement nécessaire pour soutenir l'engagement des détenteurs de droits des Premières Nations.



Engagement no 3 : S'il est élu, votre gouvernement s'engagera-t-il à collaborer avec les Premières Nations pour actualiser le protocole d'entente APN-Canada sur les priorités conjointes?

Commerce et relations internationales

Les accords internationaux en matière de commerce et d'investissement, ainsi que les activités qui en découlent, peuvent avoir une incidence sur les droits des Premières Nations, leur sécurité, leurs terres et leurs ressources. Les dirigeants des Premières Nations doivent participer aux réunions des premiers ministres et aux autres réunions intergouvernementales sur ces questions - non pas en tant qu'invités à tolérer pendant une courte période, mais en tant que participants à part entière. Il n'y a pas d'équipe Canada sans les Premières Nations à la table.

Par le passé, les Premières Nations ont collaboré avec le Canada et participé à la rédaction d'accords commerciaux internationaux, y compris l'ACEUM, afin de protéger les droits et les intérêts des Premières Nations dans le domaine du commerce international.

Comparativement aux négociations sur l'ACEUM en 2017, le Canada et les Premières Nations sont maintenant confrontés à un ensemble de défis beaucoup plus importants : des impositions tarifaires punitives et des mesures de rétorsion, le bouleversement de relations commerciales mondiales de longue date et des menaces à la souveraineté partagée du Canada et des Premières Nations. Le Canada et les Premières Nations sont confrontés à une administration américaine



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Réconciliation économique

qui s'oppose à ses alliés traditionnels, se désintéresse des institutions multilatérales et même de l'État de droit et de la protection des droits humains fondamentaux. Les Premières Nations ont fermement condamné les actions de l'actuelle administration Trump.

Les pressions inflationnistes sur les denrées alimentaires, combinées au changement climatique et aux situations d'urgence climatique, menacent la sécurité des Premières Nations, notamment alimentaire. Les perturbations des chaînes de transport et d'approvisionnement alimentaire résultant des bouleversements commerciaux actuels pourraient encore aggraver la situation. Il sera important d'établir des voies de communication et des liens entre les Premières Nations et le Bureau national de la chaîne d'approvisionnement récemment mis sur pied. De nombreux enseignements précieux ont découlé de la crise engendrée par la pandémie, et le Canada et les Premières Nations ont coopéré sur une grande échelle. Nous pouvons nous appuyer sur cette coopération pour protéger à nouveau les Premières Nations.

Les défis sont souvent synonymes d'opportunités. Le Canada et les Premières Nations sont des alliés et des partenaires de longue date. Nous pouvons tracer de nouvelles voies pour assurer le mieux-être et la prospérité du Canada et des Premières Nations. Nous pouvons nous soutenir mutuellement pour faire face aux menaces commerciales et autres, abolir les barrières commerciales au Canada et développer de nouvelles et meilleures relations commerciales dans le monde entier. Il existe des exemples positifs à l'échelle internationale. Nous constatons que l'UE, le 2^e plus grand partenaire commercial du Canada, s'est dotée d'une politique détaillée⁴ qui affirme son engagement de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. L'UE communique souvent avec nos dirigeants afin d'en savoir plus sur les progrès de la mise en œuvre des droits humains par le Canada.

Engagement no 4 : S'il est élu, votre gouvernement fera-t-il participer pleinement les Premières Nations aux réunions des premiers ministres et aux autres réunions FPT sur la sécurité des frontières entre le Canada et les États-Unis, le commerce et les stratégies visant à contrer les menaces à la souveraineté? Mettez-vous en place des mécanismes permettant aux Premières Nations de participer à la rédaction des accords commerciaux? Collaborerez-vous avec les Premières Nations afin que les accords commerciaux stipulent qu'aucune disposition ne peut porter atteinte aux droits des peuples autochtones, y compris ceux affirmés par la Constitution et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et inclure des exceptions générales qui confirment clairement que le Canada peut prendre des mesures pour s'acquitter de ses obligations juridiques envers les peuples autochtones?

4 Union européenne, 2017. [Conclusions du Conseil de l'UE sur les populations autochtones](#). D'autres déclarations et études importantes de l'UE sur les droits des peuples autochtones [sont disponibles ici](#), notamment « [Une politique intégrée de l'Union européenne pour l'Arctique](#) » (en anglais).



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Réconciliation économique

Écart en matière d'infrastructures au sein des Premières Nations

Le manque d'infrastructures au sein des Premières Nations est bien documenté. Cet écart constitue un frein au développement économique et social. L'élimination de cet obstacle contribuerait à alimenter l'économie nationale et le mieux-être des Premières Nations. Pour combler l'écart, il faut agir sur les fondements du développement. Pour prospérer, les Premières Nations doivent avoir accès à des infrastructures adéquates, telles que de l'eau saine, des logements de qualité, des routes fiables, des sources d'énergie, des écoles et l'Internet à haut débit.

L'APN a récemment commandé un [rapport au Conference Board du Canada](#). Ce rapport présente des arguments commerciaux pour combler le manque d'infrastructures au sein des Premières Nations. Ses principales conclusions sont les suivantes :

- 349,2 milliards de dollars d'investissements en capital et en fonctionnement sur sept ans sont nécessaires pour combler le manque d'infrastructures au sein des Premières Nations;
- combler le manque d'infrastructures pourrait produire 635,3 milliards de dollars sous forme de retombées économiques au cours des sept prochaines années et créer 338 300 emplois à temps plein par an;
- chaque dollar investi contribuerait à hauteur de 1,82 \$ à la production économique du Canada;
- cet investissement pourrait générer un produit intérieur brut (PIB) estimé à 308,9 milliards de dollars sur une période de sept ans, une stimulation économique qui pourrait faire passer le Canada de la dernière à la première place des pays du G7 en termes de croissance annuelle moyenne du PIB par habitant entre 2023 et 2030.



Engagement no 5 : S'il est élu, votre gouvernement s'engagera-t-il à prendre les mesures nécessaires et à collaborer avec les Premières Nations pour combler le manque d'infrastructures au sein des Premières Nations d'ici 2030 et créer plus de 300 000 emplois?



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Réconciliation économique

Écart en matière de logement au sein des Premières Nations

Le rapport de mars 2024 de la vérificatrice générale du Canada fait état des problèmes préoccupants suivants qui bloquent tout progrès dans les programmes fédéraux de logement pour les Premières Nations :

- la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et le gouvernement fédéral n'ont aucun plan pour combler le manque de logements au sein des Premières Nations;
- 80 % des besoins en logement des Premières Nations ne sont pas satisfaits et le nombre total de logements nécessitant des réparations ou un remplacement demeure largement inchangé;
- les formules de logement de la SCHL et du gouvernement fédéral sont obsolètes; certaines régions sont lésées de plus de 100 millions de dollars;
- les Premières Nations qui ont le plus de besoins en matière de logement sont souvent celles qui perçoivent le moins de fonds.

Il est temps de cesser de qualifier le dossier du logement des Premières Nations de « trop difficile ».

Engagement no 6 : S'il est élu, votre gouvernement s'engagera-t-il :

- *à collaborer avec les Premières Nations pour leur transférer le contrôle du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations et d'autres programmes?*
- *à investir dans des solutions de logement abordable propres aux Premières Nations, tant à l'intérieur et qu'à l'extérieur des réserves, et élaborées par les Premières Nations?*
- *à augmenter le financement des programmes de lutte contre l'itinérance menés par les Premières Nations afin qu'il corresponde au niveau des besoins?*
- *à ajouter de la valeur à la chaîne d'approvisionnement en logements en formant les jeunes des Premières Nations aux métiers de la construction, de la conception et du développement?*





Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Réconciliation économique

Formation à l'emploi

Les Premières Nations constituent également l'un des groupes démographiques les plus jeunes du Canada. Les jeunes autochtones représentent plus de 8 % de tous les jeunes au Canada et un sixième de l'ensemble de la population autochtone (StatCan, 2023).

Alors que le Canada réoriente son programme de politique publique vers le renforcement des économies nationales, il existe nettement une fenêtre pour élaborer une stratégie efficace afin que les jeunes des Premières Nations contribuent à remédier aux pénuries chroniques de compétences dans les secteurs économiques qui connaissent la croissance la plus rapide au pays, favorisant ainsi la réconciliation économique et une économie canadienne plus résiliente.

Entre 2016 et 2026, plus de 350 000 jeunes autochtones atteindront l'âge de 15 ans, soit l'âge idéal pour s'engager sur la voie du marché du travail canadien.

Selon des prévisions récentes, des secteurs clés de l'économie numérique canadienne, notamment l'énergie propre, les technologies de l'information, la cybersécurité et les médias numériques, devront faire face à un besoin de centaines de milliers d'emplois techniques supplémentaires.

Sans les talents qualifiés nécessaires pour alimenter la croissance des entreprises canadiennes dans ces domaines, nous risquons de gaspiller ce potentiel. Pour répondre à cette demande accrue, la vision des Premières Nations concernant l'amélioration des compétences et la qualification des jeunes dans des rôles à forte demande dans l'économie de l'innovation au Canada doit s'appliquer.



Engagement no 7 : S'il est élu, quelles mesures votre gouvernement prendra-t-il pour aider des dizaines de milliers de jeunes des Premières Nations à occuper des postes à forte demande dans l'économie de l'innovation au cours des quatre prochaines années?



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Réconciliation économique

Grands projets : Prise de décision et équité

Au cours de la prochaine décennie, des projets d'une valeur de 560 milliards de dollars (principalement dans le secteur des ressources) devraient être lancés sur les territoires traditionnels des Premières Nations de ce pays. Les bénéfices de ces projets pour le Canada se chiffrent en milliers de milliards de dollars et favoriseront des décennies de croissance économique et d'innovation qui doivent inclure les Premières Nations.

Bien que nous ayons accueilli favorablement l'augmentation de 10 milliards de dollars du programme de garantie de prêts pour les Premières Nations, celui-ci doit être élargi. Pour réaliser le potentiel de ces possibilités de développement national, nous estimons que ces garanties doivent être de l'ordre de 100 milliards de dollars.

En ce qui concerne l'approbation des projets, la Couronne a des obligations juridiques en matière de consultation, d'accommodement et de consentement en vertu de traités, de la constitution et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Au-delà de l'écart en matière d'infrastructures, nous demanderons au prochain gouvernement fédéral de faciliter la prise en charge par les Premières Nations des grands projets d'infrastructure sur leurs territoires.

Engagement no 8 : S'il est élu, quelles mesures votre gouvernement prendra-t-il pour permettre aux Premières Nations d'être propriétaires de grands projets d'infrastructures sur leurs territoires et de tirer parti du programme de garantie de prêts pour les Premières Nations?

Quelles autres mesures comptez-vous prendre pour que les Premières Nations bénéficient durablement des projets menés sur leurs terres?

Votre parti collaborera-t-il avec les Premières Nations pour renforcer la Loi sur l'évaluation d'impact afin de s'assurer qu'elle respecte l'exigence de cohérence stipulée à l'article 5 de la Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones?

Votre gouvernement travaillera-t-il avec les détenteurs de droits pour améliorer les procédures d'approbation fédérales, ainsi que pour veiller à ce que les droits des Premières Nations soient respectés et que les normes de la Déclaration des Nations Unies soient appliquées?





Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Réconciliation économique

Stratégie de passation de marchés pour les entreprises autochtones (et fraude à l'identité)

Le prochain gouvernement fédéral devra s'attaquer au problème des revendications frauduleuses d'identité autochtone dans le cadre de la stratégie de passation des marchés publics pour les entreprises autochtones. Les normes larges et vagues du Canada pour évaluer l'identité des membres des Premières Nations souhaitant accéder aux programmes commerciaux et aux marchés publics réduisent les opportunités pour les entreprises légitimes des Premières Nations. Correctement appliqués, ces programmes peuvent soutenir les économies émergentes des Premières Nations et faire progresser la réconciliation économique. La détermination de la citoyenneté des Premières Nations doit être contrôlée par les Premières Nations.



Engagement no 9 : S'il est élu, quelles mesures votre gouvernement prendra-t-il au cours de la première année pour s'assurer que les Premières Nations dirigent les processus d'authentification des marchés publics fédéraux sur la base des définitions établies par les Premières Nations?

Votre gouvernement rétablira-t-il l'objectif de 5 % d'approvisionnement auprès des Premières Nations dans tous les ministères fédéraux? Quelles mesures votre gouvernement prendra-t-il au cours de la première année pour transférer enfin la responsabilité de la détermination de la citoyenneté des Premières Nations aux Premières Nations plutôt qu'aux fonctionnaires fédéraux?



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Réconciliation économique

Protéger l'environnement

Environmental degradation, climate change and La dégradation de l'environnement, le changement climatique et la négligence des gouvernements menacent nos terres, nos eaux et nos ressources. Les sources d'eau des Premières Nations sont de plus en plus menacées de contamination. La situation des saumons de l'Atlantique et du Pacifique devient critique. Le changement climatique accroît le taux d'urgences météorologiques graves et de catastrophes naturelles, ce qui affecte de manière disproportionnée les Premières Nations, leurs entreprises, le tourisme et la sécurité des communautés.



On compte plus de 1000 sites contaminés actifs dans 335 Premières Nations au Canada. Près de 200 d'entre eux sont classés comme hautement prioritaires.

Engagement no 10 : S'il est élu, votre gouvernement s'engagera-t-il à prendre les mesures suivantes :

Poursuivre la coopération avec les Premières Nations en matière d'action climatique, notamment en ce qui concerne les travaux du Comité conjoint sur l'action climatique (CCAC), la mise en œuvre complète de la Stratégie nationale de l'APN sur le climat, et organiser une discussion entre la Cheffe nationale et le Premier ministre afin d'examiner les priorités des Premières Nations en matière de climat soulevées par le CCAC, dont la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'APN sur le climat?

S'engager à collaborer avec les Premières Nations pour renforcer la législation et la réglementation fédérales en matière de protection de l'environnement et d'évaluation d'impact sur l'environnement?

Veiller à ce que tous les grands projets, y compris l'exploitation des minéraux essentiels, respectent les obligations de la Couronne en matière de dialogue, de consultation, d'accommodement et de consentement envers les détenteurs de droits des Premières Nations?





Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Réconciliation économique

Protection de l'eau et mise en œuvre des droits des Premières Nations en matière d'eau

Depuis des générations, les Premières Nations prennent soin des rivières, des lacs et des ruisseaux, sachant que la santé de nos eaux reflète la santé de nos communautés et de la terre que nous partageons. L'eau soutient non seulement nos corps, mais aussi nos esprits, nos traditions et notre mode de vie.

L'eau, c'est la vie. Ce n'est pas une simple ressource ou une marchandise à échanger ou à consommer; c'est un don du Créateur, qui coule dans les veines de cette terre, reliant tous les êtres vivants. L'accès à l'eau potable est un droit humain fondamental. Sans lui, il n'y a pas de santé, pas de prospérité, pas d'avenir.

Le projet de loi sur l'eau propre des Premières Nations (projet de loi C-61), attendu depuis longtemps, n'a pas été adopté au cours de la 44e législature. Ce projet de loi aurait confirmé la compétence des Premières Nations en ce qui concerne l'eau, les sources d'eau, l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur et sous les terres des Premières Nations. Certains domaines importants devaient être renforcés, notamment en veillant à ce que la norme du consentement préalable, libre et éclairé ne soit pas affaiblie.



Les avis concernant la qualité de l'eau potable dans les communautés des Premières Nations persistent depuis des générations. Nous sommes loin d'avoir réglé cette situation, mais il y a eu des avancées significatives. Au 1er mars 2025, 33 communautés des Premières Nations étaient soumises à des avis concernant la qualité de l'eau potable.



Engagement no 11 : S'il est élu, votre gouvernement travaillera-t-il avec les Premières Nations pour présenter un projet de loi semblable au projet de loi C-61, Loi sur l'eau propre des Premières Nations, dans l'année qui suivra une évaluation conjointe pour s'assurer qu'il respecte les normes minimales de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ?

Votre gouvernement va-t-il élaborer un plan pour mettre fin aux avis d'ébullition de l'eau qui subsistent ?



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Mettre en œuvre les Appels et tenir les promesses

Mettre en œuvre les Appels et tenir les promesses

Le prochain gouvernement doit veiller à la mise en œuvre intégrale des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR), des Appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) ainsi que de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

Appels à la justice de l'Enquête sur les FF2E+ADA

Les femmes et les filles autochtones sont six fois plus susceptibles d'être assassinées que les autres groupes au Canada. Entre 2009 et 2021, les femmes et les filles autochtones représentaient respectivement 2 % et 3 % de la population canadienne, mais 5 % et 7 % des victimes d'homicide. L'APN continue de soutenir tous les survivants, les familles et les organisateurs locaux. Les survivants de la violence fondée sur le genre des Premières Nations et les familles dont des proches ont disparu attendent depuis trop longtemps des mesures significatives pour s'attaquer aux causes profondes de la violence. Il existe un besoin urgent de services « globaux » et de ressources immédiatement après avoir subi des actes de violence ou après la disparition d'un proche. Surmonter la violence et la perte est un processus continu qui nécessite un soutien et des ressources adaptés à la culture pour guérir.



Le rapport d'étape de l'APN de juin 2024 sur la mise en œuvre des Appels à la justice de l'Enquête sur les FFADA indique que seuls 2 des 231 Appels à la justice ont été pleinement mis en œuvre. La majorité n'a connu que peu ou pas de progrès.



Engagement no 12 : S'il est élu, votre gouvernement s'engagera-t-il à établir un processus FPT-Premières Nations au niveau ministériel pour évaluer les progrès, définir des mesures de rendement et cerner les prochaines étapes pour promouvoir la mise en œuvre des Appels à l'action et des Appels à la justice?

La réconciliation n'est pas un problème autochtone, c'est un problème canadien. Elle nous concerne tous. Il s'agit de se respecter les uns les autres et d'apprendre les uns des autres. Mais avant de pouvoir parvenir à la réconciliation, nous devons faire éclater la vérité.

*– Juge (Calvin) Murry Sinclair
Celui qui parle avec le ciel*



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Mettre en œuvre les Appels et tenir les promesses



Engagement no 13 : S'il est élu, quelles mesures accélérées votre gouvernement prendra-t-il au cours des deux prochaines années pour mettre en œuvre les Appels à la justice avec les Premières Nations, les survivants et leurs familles? Allez-vous investir dans une mise en œuvre menée par les Premières Nations?



Le Rapport d'étape de l'APN sur la mise en œuvre des appels à l'action de la CVR indique qu'en juin 2024, seuls 14 des 94 Appels à l'action ont été mis en œuvre.

Appels à l'action de la CVR

Le travail essentiel de mise en œuvre du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation et du Cadre de réparation dirigé par les Autochtones de l'interlocutrice spéciale ouvre la voie aux efforts de recherche, d'identification et de commémoration de nos enfants disparus et à la protection des lieux de sépulture anonymes, dans le respect de la souveraineté et des pratiques traditionnelles des Premières Nations.



Engagement no 14 : S'il est élu, quelles mesures votre gouvernement prendra-t-il pour soutenir financièrement les recherches menées par les Premières Nations pour retrouver les tombes anonymes et honorer la mémoire des enfants qui ne sont jamais revenus des pensionnats indiens du Canada?



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Mettre en œuvre les Appels et tenir les promesses

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones – Conformité et mise en œuvre intégrale

L'élaboration d'un plan d'action fédéral avec les Premières Nations pour la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* est une exigence statutaire de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (LDNU). Le gouvernement a reconnu que le plan actuel avait été élaboré rapidement et devait être amélioré. Il s'est également engagé à travailler avec les Premières Nations pour y parvenir. Par ailleurs, il est nécessaire de mettre en place un processus conjoint pour examiner les lois fédérales prioritaires en vue de les modifier ou de les remanier afin de les rendre conformes aux normes minimales de la Déclaration des Nations Unies et de l'article 5 de la LDNU.



Engagement no 15 : S'il est élu, votre gouvernement s'engagera-t-il à entreprendre un examen conjoint avec les Premières Nations de la loi fédérale qui les concerne, ainsi qu'un processus conjoint pour mettre à jour et renouveler le plan d'action fédéral, et à fournir le financement nécessaire pour soutenir les Premières Nations qui souhaitent y participer?



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Bien-être des enfants, des familles et des générations futures

Bien-être des enfants, des familles et des générations futures

For too many years, First Nations have been fighting in court to fix Canada's discriminatory Les Premières Nations se battent depuis trop longtemps devant les tribunaux pour corriger le système discriminatoire de protection de l'enfance du Canada qui a aggravé les torts causés par le système des pensionnats indiens.

L'APN a atteint un tournant historique en 2023 en concluant le règlement d'indemnisation le plus important de l'histoire de ce pays. Unis, nous avons obtenu une entente de 23,3 milliards de dollars pour les enfants et les familles qui ont souffert de cette injustice. Les demandeurs admissibles des catégories des Enfants retirés et des Familles d'enfants retirés peuvent soumettre leur demande à l'adresse <https://fnchildclaims.ca/fr/>.

Nous devons maintenant travailler ensemble à la réforme à long terme de la protection de l'enfance afin de prévenir toute discrimination à l'avenir.



Engagement no 16 : S'il est élu, votre gouvernement s'engagera-t-il à négocier un mandat conforme à celui de l'APN pour une réforme à long terme du programme des SEFPN et à reprendre les négociations avec le nouveau Comité national des Chefs pour les enfants de l'APN dès que possible?



Engagement no 17 : S'il est élu, votre gouvernement présentera-t-il des excuses publiques aux personnes victimes de discrimination dans le cadre du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada et de l'application restreinte du principe de Jordan?

Depuis des temps immémoriaux, les Premières Nations veillent à ce que leurs enfants soient bien portants, en bonne santé et en harmonie avec la terre, notre langue et nos eaux. Veiller à ce que les enfants et leur famille bénéficient d'un bon départ dans la vie restera notre priorité absolue, car les enfants des Premières Nations continuent d'être arrachés à leur famille, à leur communauté, à leur langue et à leur culture.

– Cindy Woodhouse Nepinak - Cheffe nationale, Assemblée des Premières Nations



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Bien-être des enfants, des familles et des générations futures

Principe de Jordan

Jordan River Anderson et sa famille ont permis aux enfants et aux familles des Premières Nations de bénéficier du principe de Jordan. L'esprit et l'héritage de Jordan ont permis d'améliorer la vie de dizaines de milliers d'enfants à travers le pays. Bien que le Parlement ait adopté une motion il y a 17 ans affirmant le principe de Jordan, il n'a pas réussi à en faire respecter le sens et l'intention. Le Tribunal canadien des droits de la personne a constaté que le Canada faisait preuve de discrimination à l'égard des enfants des Premières Nations en 2016 et a depuis rendu des ordonnances de conformité. Aucun enfant ne devrait se heurter à des retards ou à des obstacles dans l'accès aux soins et aux services qu'il mérite. Aucun enfant ne devrait être confronté à des retards, des refus ou des lacunes dans les services en raison de formalités administratives.



Engagement no 18 : S'il est élu, quand votre gouvernement honorera-t-il ses obligations juridiques de financement à long terme du principe de Jordan et de résolution de l'arriéré critique de demandes et de retards de paiement? Votre gouvernement prolongera-t-il l'âge d'admissibilité à 30 ans?

Education

Le système éducatif canadien a été utilisé comme un outil pour tenter d'effacer nos cultures, de nous enlever nos langues et de briser notre esprit. Aujourd'hui, l'éducation doit être un outil qui donne aux Premières Nations les moyens d'agir et qui améliore la vie de nos enfants. Le moyen le plus efficace d'assurer la réussite future des enfants des Premières Nations et de notre économie consiste à investir dans l'éducation et la formation professionnelle, dès le plus jeune âge jusqu'à l'apprentissage des adultes. La dernière analyse de l'APN (janvier 2025) met en évidence plusieurs lacunes dans les formules de financement régional actuellement utilisées pour financer nos écoles.



Le rapport d'analyse des coûts de la transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12e année de l'APN montre que la plupart des ententes régionales en matière d'éducation sont financées à hauteur de 50 % des besoins réels des Premières Nations en matière d'éducation. La moitié des écoles des Premières Nations sont considérées comme surpeuplées.



Engagement no 19 : S'il est élu, quelles mesures votre gouvernement prendra-t-il au cours des deux premières années pour :

- renforcer les ententes régionales en matière d'éducation?*
- accroître le financement des programmes d'éducation spécialisée?*



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Bien-être des enfants, des familles et des générations futures

Santé

Trop de Premières Nations ont déclaré l'état d'urgence en raison de crises liées à la santé mentale et à la toxicomanie, révélées par la consommation de drogues illicites, les surdoses d'opioïdes et l'augmentation de la violence. Les responsables de la santé des Premières Nations ont exprimé la nécessité d'un changement transformateur pour mettre en place des programmes et des services de santé dirigés par les Premières Nations grâce à un financement durable, à une capacité accrue et à de meilleures relations.

L'état de santé des Premières Nations est inférieur aux normes nationales, avec un taux de morbidité et de mortalité élevé pour tous les indicateurs de santé de la population. Les membres des Premières Nations se heurtent souvent à des préjugés et à une ambiguïté en matière de compétence. Pour obtenir des résultats équitables en matière de santé, il est essentiel de supprimer les obstacles et de recueillir des preuves pour favoriser l'expansion du programme des services de santé non assurés (SSNA). Ce programme revêt une importance essentielle pour la prestation de services de santé fondamentaux non couverts par d'autres régimes d'assurance, et son expansion pourrait profiter considérablement aux communautés des Premières Nations. Promouvoir les méthodes de guérison traditionnelles au sein des communautés des Premières Nations et les intégrer au programme des SSNA peut également jouer un rôle essentiel dans la lutte contre les maladies chroniques et l'abus de médicaments sur ordonnance. Ce faisant, les Premières Nations peuvent tirer parti de leurs connaissances culturelles en vue d'améliorer leur état de santé.

Le prochain gouvernement fédéral doit travailler avec les Premières Nations pour établir des plans concrets afin de répondre à la crise du bien-être mental, ce qui comprend le renforcement du personnel en santé mentale afin de fournir des soins adaptés à la culture. Les problèmes de santé mentale représentent une préoccupation urgente dans de nombreuses communautés des Premières Nations et sont souvent exacerbés par des traumatismes historiques et des défis systémiques permanents. En investissant dans des programmes de bien-être mental adaptés à la culture et en s'assurant qu'ils respectent les valeurs des Premières Nations, le Canada peut prendre des mesures concrètes pour améliorer le bien-être général des membres des Premières Nations.



Engagement no 20 : S'il est élu, quelles mesures votre gouvernement prendra-t-il pour réformer et élargir le programme des services de santé non assurés, investir dans la santé mentale, la prévention et la toxicomanie ainsi qu'offrir des soins culturellement adaptés plus près du domicile?



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Sécurité communautaire

Sécurité communautaire

Les citoyens des Premières Nations ont des droits en vertu de la Constitution et du droit international en matière de sûreté et de sécurité. Trop souvent, les actes discriminatoires de la police entraînent des blessures graves ou des décès, une surveillance policière excessive ou insuffisante et une surreprésentation des membres des Premières Nations dans les établissements correctionnels fédéraux.

Les Premières Nations doivent être incluses dans les discussions intergouvernementales/ ministérielles sur la sûreté et la sécurité ainsi que sur la gestion des urgences. La discrimination systémique a été confirmée par les tribunaux, les tribunaux des droits de la personne et d'innombrables commissions d'enquête, fédérales et provinciales.

En outre, les phénomènes météorologiques violents créent des défis croissants en matière de sûreté et de sécurité communautaires pour les Premières Nations. Nous sommes en première ligne pour observer les effets dévastateurs des changements climatiques et nous pouvons faire partie de la solution pour surveiller et atténuer les catastrophes naturelles.

La coordination intergouvernementale et les interventions rapides pour protéger les communautés des Premières Nations s'avèrent souvent insuffisantes en raison de notre exclusion systémique des discussions intergouvernementales et ministérielles.

L'incapacité des gouvernements fédéral et provinciaux à mettre fin à la discrimination au sein de nos systèmes de police et de justice va à l'encontre de l'esprit de réconciliation. Il est temps de dire une fois pour toutes que la vie des Premières Nations compte dans ce pays.

– Cindy Woodhouse Nepinak - Cheffe nationale, Assemblée des Premières Nations



Les catastrophes liées au climat ont coûté 28 milliards de dollars au Canada entre 2000 et 2017. Entre 2009 et 2023, les Premières Nations ont connu plus de 2 100 urgences liées à des catastrophes naturelles, les inondations et les incendies de forêt représentant 71 % de toutes les urgences.



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Sécurité communautaire

Services de police

Depuis des années, les Premières Nations contestent la politique discriminatoire du gouvernement fédéral en ce qui concerne les services de police des Premières Nations et des Inuits (SPPNI) devant les tribunaux et le Tribunal canadien des droits de la personne. Des litiges ont également remis en question l'approche des gouvernements provinciaux. Pas plus tard qu'en décembre 2024, la Cour suprême du Canada a envoyé un message aux gouvernements provinciaux et fédéral affirmant qu'il n'est plus acceptable de sous-financer les services de police des Premières Nations. En mars 2024, la vérificatrice générale du Canada a fait part de ses conclusions dans le cadre de son dernier audit de la politique relative aux SPPNI. Son audit a confirmé :

- que la GRC reçoit des fonds pour la police des Premières Nations pour des agents qui n'existent pas;
- que le Canada ne dispose pas de formule équitable pour allouer les fonds destinés aux services de police;
- que même si le financement de la police a augmenté, les résultats sont maigres;
- que 13 millions de dollars de financement prévu pour les services de police ont été supprimés au cours du seul exercice 2022-2023;
- que la GRC et les responsables de la sécurité publique ne communiquent pas bien avec les Premières Nations.

Depuis l'été dernier, au moins 12 membres des Premières Nations sont morts sous la garde de policiers non autochtones à travers le Canada. Lors de l'Assemblée de décembre 2024 de l'APN, les Chefs se sont unis pour demander une enquête sur les pratiques policières discriminatoires.



Engagement no 21 : S'il est élu, votre gouvernement présentera-t-il d'urgence une loi qui affirme la compétence des Premières Nations en ce qui concerne les services de police dans les réserves, reconnaît les services de police des Premières Nations comme un service essentiel et inclut un engagement en faveur d'un financement à long terme, durable et équitable? Votre gouvernement lancera-t-il une enquête nationale sur le racisme systémique dans les services de police, y compris un examen du taux alarmant de décès récents de personnes en détention dans tout le Canada?



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Sécurité communautaire

Systeme de justice

Des dizaines de commissions d'enquête menées au cours des dernières décennies ont montré que les Premières Nations sont victimes d'une discrimination et d'un racisme systémiques importants et intolérables dans le cadre de leurs interactions avec le système judiciaire canadien, qu'il s'agisse de la police, des tribunaux ou des services correctionnels. Des réformes sont nécessaires pour remédier à la surreprésentation des membres des Premières Nations dans le système judiciaire canadien. La Stratégie en matière de justice autochtone peut fournir un cadre permettant de promouvoir une réforme significative pour lutter contre la discrimination systémique et doit être mise en œuvre d'une manière qui respecte les lois, les traditions juridiques et l'autodétermination des Premières Nations. Une stratégie distincte doit être élaborée avec les Premières Nations.



Engagement no 22 : S'il est élu, votre gouvernement appuiera-t-il la Stratégie en matière de justice des Premières Nations dans le cadre de la Stratégie en matière de justice autochtone du Canada en affectant des ressources durables à long terme à sa mise en œuvre?

Gestion des urgences

Les changements climatiques augmentent la fréquence des phénomènes météorologiques violents et des catastrophes naturelles, lesquels touchent de manière disproportionnée les Premières Nations. Des investissements accrus dans les mesures d'atténuation et de préparation permettront de sauver des vies et de réduire les coûts à long terme.



Engagement no 23 : S'il est élu, votre gouvernement collaborera-t-il avec les Premières Nations pour mettre en œuvre leurs propositions visant à améliorer les activités d'atténuation, de préparation, d'intervention et de rétablissement pour les Premières Nations en réponse aux urgences liées au climat? Soutiendrez-vous les coordonnateurs de la gestion des urgences pour les Premières Nations qui ne disposent pas actuellement de postes entièrement financés? Veillerez-vous à ce que les dirigeants des Premières Nations prennent part aux réunions intergouvernementales et ministérielles sur la gestion des urgences et la crise climatique?



Assemblée des Premières Nations

La prospérité pour tous

Priorités pour les élections fédérales de 2025

Conclusion

L'Assemblée des Premières Nations se réjouit à l'idée de travailler avec tous les députés au cours de la prochaine législature pour bâtir un Canada plus fort, qui repose sur une relation de nation à nation plus solide avec les Premières Nations. Les décisions prises par le prochain Parlement seront cruciales pour les Premières Nations et tous ceux qui résident sur ces terres. Nous encourageons tous les candidats à rencontrer directement les dirigeants des Premières Nations afin que ces derniers leur fassent part de leurs points de vue de vive voix.

Pour parvenir à une prospérité équitable et partagée, le gouvernement fédéral doit s'engager à élaborer conjointement des lois, des politiques et des pratiques opérationnelles qui affirment et protègent le titre, la compétence et les droits inhérents des Premières Nations. Les Premières Nations doivent avoir leur mot à dire dans les discussions nationales sur les relations commerciales, les pipelines, les corridors énergétiques nationaux ou la possibilité de devenir une superpuissance énergétique.

Nous devons créer des mécanismes permettant aux Premières Nations de bénéficier directement des revenus tirés des ressources et de l'utilisation durable des ressources sur leurs territoires ancestraux. Nous devons protéger les générations futures et être de bons parents pour celles-ci.

En ces temps difficiles, nous nous réjouissons d'avoir l'occasion de promouvoir nos priorités communes afin de construire un avenir meilleur pour tous. Contrairement à la pandémie - qui nous a séparés et isolés - cette nouvelle ère de colonialisme américain nous unit et nous rassemble.

Les Premières Nations font partie intégrante du tissu économique de ce pays et les électeurs des Premières Nations peuvent influencer le résultat de ces élections.

Nous communiquons les priorités décrites dans le présent document avec tous les chefs de parti et sollicitons leurs commentaires. Nous tenterons également de travailler avec leur équipe pour faciliter la tenue d'un dialogue direct avec les Chefs pendant leur campagne. Nous publierons tous les commentaires que nous recevrons afin de nous assurer que les électeurs des Premières Nations votent en toute connaissance de cause.



Assemblée des Premières Nations

50, rue O'Connor Bureau 200

Ottawa, Ontario K1P 6L2

www.afn.ca

